



Ringlaan 39
1853 - Strombeek-Bever
tel. +32 2 880 88 90
info@aceg.be
www.aceg.be



Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

CONFORME

Date inspection: 05/09/2023 Inspecteur: Amar Djaroun Mentor: Installateur: Installation existante
Étiquette d'identification: N° TVA:- Référence client:

Marque et type d'appareil de mesure: Numéro de serie: 21251243
Metrel MI3155

Date rapport: 05/09/2023

Adresse de l'installation

Rue Avenue Louise
Numéro 524
Boîte
Postcode 1000
Commune Louise
Pays Belgique

Propriétaire

Nom

Rue

Numéro

Boîte

Postcode

Commune

Pays

Installateur

Nom

N° TVA

Numéro de téléphone

E-mail

Type : appartement

EAN : 54

☒ Non communiqué

N° compteur : 50073729-2007

Image du tableau de repartition et de manoeuvre:



Type de contrôle:

Visite de contrôle d'une installation domestique selon(AR 08/09/2019) - RGIE Livre 1 - 6.5. et 4.2.4.3.

Distributeur: SIBELGA

Tension: 3~230V

Liaison comp / tableau: 10 mm²

Protection Max: 40 A

Nombres tableaux: 3

Nombre de circuits: 14

Prise de terre: Electrode verticale ou barres de terre enterrée(s)

Ri général: 88 MΩ

RE: 24 Ω

OK

OK



DISPOSITIF DE PROTECTION À COURANT DIFFÉRENTIEL - RÉSIDUEL

IΔ (mA)	In (A)	In - autres (A)	IΔt	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
300	40		22,5kA2s (3000A)	A	Tout	OK	OK
300	40		22,5kA2s (3000A)	A	12	OK	OK
30	40		22,5kA2s (3000A)	A	6	OK	OK

DESCRIPTION INSTALLATION

Nombres circuits	Curve	Protection IN (A)	(autres)	P	Section (mm²)
1	C	32		3	10
1	C	10		2	1,5
Td2. 1	C	25		3	6
6	C	20		2	2,5
2	C	16		2	2,5
2	-	16		2	2,5
1	-	16	Réserve	2	-

Contrôle visuel (général)	OK	Contact direct	OK	Contact indirect	OK
Raccordement	OK	schéma en annexe par Aceg asbl	NA		
Liaisons équipotentielles	BON	Section des conducteurs	OK		
Continuité	OK	Éclairage / machines	OK		

REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

nota/note 27 Le code EAN de l'installation n'a pas pu nous être communiqué durant notre visite.

CONCLUSION

- ☒ L'installation électrique est conforme aux prescriptions de l'AR 08/09/2019 - RGIE Livre 1. La prochaine visite de contrôle est à prévoir avant le 5/9/2048
- ☐ Les mesures nécessaires ont été prises afin de s'assurer que les bornes d'entrée du dispositif de protection à courant différentiel-résiduel, placé au début de l'installation soit sécurisé par plombage.
- ☒ Le(s) schéma(s) unifilaires et le(s) plan(s) de position ont été signés par l'organisme agréé.

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut etre diffusé en copie.

Nombre d'annexe(s):

PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

L'inspecteur Amar Djaroun

Amar Djaroun
ACEG VZW - #251

Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au RGIE Livre 1 section 9.1.2.

- Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.
- Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.
- Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie.

Qualité

- La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.
- Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

Pour toute question ou pour les conditions générales, veuillez consulter le site www.aceg.be

BE53 0689 0209 2953 | BTW BE0839.866.481

Feuille de route pour une installation qui est conforme:			
Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4
Lisez ce protocole attentivement et faites attention à toutes les notes.	Si vous faites des modifications ou extensions importantes à l'installation, vous devez les faire contrôler.	Le prochain contrôle périodique est prévu pour 5/9/2048	ACEG est à votre service pour tout autres contrôles nécessaires.





















